

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel-Jonage (SYMALIM) comprend seize collectivités membres.

Le comité syndical comprend vingt-sept membres. Il élit en son sein un président, deux vice-présidents, six secrétaires qui constituent le bureau syndical.

La Communauté urbaine est représentée par cinq élus au sein du comité syndical. Parmi les neuf postes du bureau syndical, deux sont obligatoirement affectés à la Communauté urbaine.

B - Propose de désigner les cinq représentants de la communauté urbaine de Lyon au sein du comité syndical du SYMALIM

Vu le présent dossier ;

Vu le résultat de scrutin ;

délibère

Désigne messieurs René Beauverie, Maurice Chanavat, Waldeck Marignan, Claude Pillonel et Régis Volle en tant que représentants de la communauté urbaine de Lyon au sein du comité syndical du SYMALIM.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,